



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2025-22

Nature de l'acte :
7.10 - Actes financiers divers

Conseillers municipaux
En exercice : 10
Présents : 09
Votants : 09

Le 25/11/2025 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 18/11/2025, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absent excusé : DROMARD Jean-Marie

Secrétaire de séance : FISCHER Julie

02 – ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT ADMINISTRATIF ET SECRETARIAT GENERAL DE HAUT BUGEY AGGLOMERATION

Convention de prestation de services avec HBA

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que le programme de cohésion du territoire de Haut-Bugey, dans son action n° 4 du volet Ressources Humaines, prévoit la création d'un service de remplacement administratif et secrétariat général. Ce service répond à l'objectif de soutenir les communes en renforçant les liens entre l'agglomération et les communes rurales.

Le travail mené en amont a permis de proposer la création d'un service de remplacement administratif et secrétariat général dont les missions se répartissent comme suit :

- Assurer la gestion financière et comptable courante de la commune : exécution et suivi budgétaire
- Gérer les affaires générales de la commune : secrétariat, état civil, urbanisme, cimetière
- Elaboration de délibérations du Conseil Municipal, décisions, arrêtés et transmissions
- Assurer le suivi quotidien du personnel communal : paie, gestion des carrières, absences, congés
- Les missions demandées ne relevant pas de la liste ci-dessus devront faire l'objet d'une validation distincte.

Afin d'organiser au mieux le service, des critères de priorisation des missions en cas de plusieurs demandes pour une même période sont définis :

1. Degré d'urgence des dossiers à traiter,
2. Ancienneté de la demande d'intervention,
3. Nombre d'agents administratifs présents dans la commune.

Les conditions financières d'adhésion et de participation au coût du service sont arrêtées dans la convention ci-jointe. Par analogie avec l'article D 5211-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, le remboursement des frais de fonctionnement du service s'effectuera sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constaté.

La situation de l'agent du service et les modalités de gestion sont déterminées dans la convention type telle que jointe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1, L. 5211-4-2 et D. 5211-16 ;

Considérant que dans le cadre d'une bonne organisation des services, et afin de garantir la continuité du service public, les signataires de la présente décident de mettre en commun un service de remplacement administratif et secrétariat général,

Considérant que la création d'un service s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale, de mutualisation et d'optimisation des moyens,

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'adhésion au service de remplacement administratif et secrétariat général de Haut-Bugey Agglomération, dès que la présente délibération revêt un caractère exécutoire.
- **D'APPROUVER** la convention type d'organisation du service de remplacement administratif et secrétariat général.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants portant sur l'organisation du service à intervenir entre la commune et Haut-Bugey Agglomération.
- **DE DIRE** que les charges inhérentes au service seront prévues au budget principal de la commune.

Les signatures suivent au registre

<u>Nomenclature télétransmission :</u>	
7.10 - Actes financiers divers	
<u>Mesures de publicité :</u>	
☒	Télétransmis le 26/11/2025
☒	Affichée le 26/11/2025
☒	Certifiée exécutoire le 26/11/2025
 Le Maire  Pascal COURTOIS	



Le Maire,

Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2025-22

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-11-26T11-54-24.00 (MI265581851)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20251125-DEL2025-22-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT ADMINISTRATIF ET
SECRETARIAT GENERAL DE HAUT BUGEY AGGLOMERATION

Date de décision : 25/11/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DEL 2025-22 - HBA-adhésion au service de remplacement administratif et secrétariat général.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

PJ-DEL 2025-22 - HBA-
convention d'organisation
du service de
remplacement.PDF

Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 26/11/25 à 11:54

Date 26/11/25 à 11:54

Date 26/11/25 à 11:58

Par COURTOIS Pascal

Par COURTOIS Pascal

